

option Conducteur des machines de l'exploitation forestière (1 an)

RNCP2332 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	213
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture
<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées :

Le conducteur des machines de l'exploitation forestière connaît les possibilités et le fonctionnement des différentes machines utilisées pour la mécanisation de l'exploitation forestière. Il accomplit les activités suivantes :

- il débarde sur coupe (ou débusquage) des grumes ou des bois en grande longueur par traînage à l'aide d'un débusqueur à treuil ou d'un tracteur à pince, rangement de ces bois en bordure de coupe ou sur place de dépôt avec triage éventuel ;
- il débarde sur coupe de bois courts (façonnés généralement en 1 ou 2 mètre) par portage à l'aide d'un porteur équipé d'une grue hydraulique, déchargement et rangement de ces bois, soit en bordure de coupe ou sur place de dépôt, soit directement sur camion ;
- il abat et met en tas les arbres entiers ;
- il ébranche, tronçonne les arbres entiers et range les billons obtenus ;
- il découpe en plaquettes ;
- il met en marche sa machine et surveille son bon fonctionnement ;
- en cas d'incident, il procède à une analyse rapide de la situation pour, selon les cas, intervenir lui-même ou fait appel à un spécialiste chargé du contrôle et des réparations en communiquant au chef de chantier les caractéristiques de l'incident ;
- il maintient le matériel utilisé en état permanent de bon fonctionnement et pour ce faire, procède aux travaux d'entretien élémentaires pouvant comprendre différents réglages simples.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activité :

Entreprises de travaux forestiers, exploitations forestières, propriétés forestières, industries papetières, scieries ou leur société d'approvisionnement, coopératives forestières, Office National des forêts...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

Ouvrier qualifié en travaux forestiers.

Dans le cas particulier de la récolte du bois, il peut être tâcheron salarié, c'est-à-dire avoir des contrats de coupe auprès de différents employeurs.

L'ouvrier qualifié en travaux forestiers effectue son travail sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, mais de manière autonome.

Le degré de spécialisation de ses tâches et l'organisation du travail est fonction de la taille et du type d'entreprise qui l'emploie.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : – pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA,

– pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2332/>